

MOTION

du groupe UDC, par le député Régis Perrin (suppl.), Guillaume Vanay (suppl.), Roger Ecoeur et Charles Clerc, concernant la nationalité des étrangers criminels dans les communiqués (11.05.2012) 2.232

Dans tout le pays, la proportion des étrangers est particulièrement élevée parmi les délinquants. Le Valais ne fait pas exception. De fait, chez nous également, certains groupes de populations étrangères se retrouvent plus régulièrement que d'autres à l'origine de délits, plus précisément même de certains types de délits (cambriolages, violences en tous genres, trafic de drogues pour n'en citer que quelques-uns). Cela, les Valaisans ont le droit de le savoir. Or, trop souvent, on essaie de le leur cacher. Cette opacité va parfois à fins contraires. En effet, faute que certains de ces groupes soient clairement identifiés, ce ne sont pas les groupes concernés qui sont stigmatisés, mais bien tous les étrangers, y compris ceux (l'immense majorité d'entre eux) qui sont parfaitement intégrés et qui ne commettent pas plus de délits (parfois même moins...) que les Suisses.

Conclusion:

Au nom de la transparence consacrée par la loi du même nom (LIPDA), nous demandons dès lors que soit édictée une disposition imposant à la police, mais aussi aux autorités judiciaires de mentionner systématiquement la nationalité des délinquants dans leurs communiqués.

Sion, le 11 mai 2012
(09h20)

Groupe UDC, par
Régis Perrin, député (suppl.)
Guillaume Vanay, député (suppl.)
Roger Ecoeur, député
Charles Clerc, député